

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

DECISION N° 00640 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 18 NOV 2020 portant attribution du marché faisant suite à l'appel d'offres national ouvert, en procédure d'urgence, n°0015/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 du 05 octobre 2020 pour l'acquisition des kits de protection individuelles, des réactifs et des désinfectants au profit du LANAVET dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publics pour l'Exercice 2020
Vu la circulaire n°00000220/C/MINFI du 22 juillet 2020 précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et du suivi-évaluation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales ;
Vu l'ordonnance n°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020.

Considérant le dossier d'appel d'offres national ouvert n°0015/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 du 05 octobre 2020, pour l'acquisition des kits de protection individuelle, des réactifs et des désinfectants au profit du LANAVET dans le cadre de la lutte contre le coronavirus.

DECIDE :

Article 1^{er} : La société ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Sté CAPHAVET Sarl, BP : 604 Ngaoundéré	Quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-onze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (93 571 898)	Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) à GAROUA	Quatre-vingt-quatre (84) jours

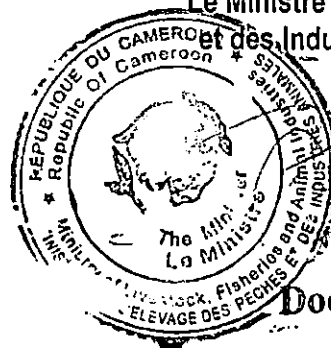
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

Yaoundé, le 18 NOV 2020

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.



Docteur TAÏGA